

B140645 06/08/2008

L080115185.01

Tarif: 101 CDO: 206



### Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg

Formulaire de réquisition : Société commerciale (Eintragungsformular : Handelsgesellschaft)

	orincipal (Hauptniederlassung der Gesellschaft)	
✓ Immatriculation	1 (Neueintragung)	
ou (oder)		
Modification (Än		on statutair
Numéro d'immatri	Culation (Handelsregistemummer)	cin statutariscri
Dénomination ou ra	aison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)	
	Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s) (Bezeichnung(en) der Gesellschaft oder Firmenname(n))	(sub 1.)
	Enseigne(s) commerciale(s) (Handelsbezeichnung(en))	(sub 2.)
	Forme juridique (Rechtsform)	(sub 3.)
	Siège social (Sitz der Gesellschaft)	(sub 4.)
	Objet social (Zweck der Gesellschaft)	(sub 5.)
	Capital social / fonds social (Kapital der Gesellschaft)	(sub 6.)
	Durée (Dauer der Gesellschaft)	(sub 8.)
	Exercice social (Geschäftsjahr)	(sub 9.)
	Associé(s) (s.e.n.c., s.e.c.s., s.àr.l.) (Teilhaber der Gesellschaft)	(sub 10.)
	Administrateur(s) / Gérant(s) (Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)	(sub 11.)
	Délégué(s) à la gestion journalière (tégliche Geschäftsführung)	(sub 12.)
	Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes (Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung)	(sub 13.)
	Fusion / Scission (Verschmelzung / Spaltung)	(sub 14.)
	Liquidation volontaire (frewlitige Liquidation)	(sub 15.)

Encodage [ Ca Gr Validation

A usage interne du RCS (dem RCS vorbehalten)

Ca Gr

Dénomination(s) or	u raison(s) sociale	e(s) (Bezeichnung(ei	n) der Gesellschaft	oder Firmenname(n))
	KAROUI & KAROUI	LUXE S.A.		
٠				
	-			
	Le cas échéant, abrévia	ation utilisée (gegebenenfa	alls · allgemeinübliche Abki	urzung) :
Enseigne(s) comm	erciale(s) <i>(Handel</i> :	sbezeichnung(en))		
<b>g</b> (- <b>,</b>	(-)	g(//		
	Le cas échéant, abrévia	ation utilisée <i>(gegebenenfe</i>	ills : allgemeinübliche Abkü	rzung)∶
Forme juridique (R	echtsform)			
	S.àr.I.	S.e.n.c.	S.e.c.s.	S.e.c.a.
,	<b>✓</b> S.A.	SICAV		
	S.cooperative	S.coop. organisée o	omme une S.A.	SEPCAV
	Autre, à savoir : (oder andere)	L		
Siège social (Sitz de	er Gesellschaft)			
	Rue (Strasse):	Rue Goethe		
	Numéro (Hausnummer) :	1	Code postal (Piz ):	1637
	Localité (Ortschaft) :	Luxembourg	•	

	SOPARFI	
		-
		ĺ
6	Capital social / fonds social (Kapital der Gesellschaft)	
	Fixe (Festkapıtal) Montant (Kapitalbetrag): [31.000,-	
	Variable (veranderliches Kapital) Devise (Kapitaldevise): EUR	
	Etat de libération du capital social (Eınzahlungsstand des gezeichneten Gesellschaftskapitals)  Partiel (Teileinzahlung) Pourcentage de libération :   %	
	(Prozentsatz des Einzahlungsstandes)  ✓ Total (Ganzeinzahlung)	
7	Date de constitution (Gründungsdatum)	
	22/07/2008	
8	Durée (Dauer der Gesellschaft)	
	Duree (Dauer der Gesenschart)	
	<b>✓</b> Illimitée (unbegrenzt)	
	Déterminée (begrenzt)  Date fin (Ende der Gesellschaft): / / / / / / / / / / / / / / / / / / /	
	Prorogée (verlängerl) Date fin (Ende der Gesellschaft): / / / /	اـــا
7	Everaine social (Conshitteint)	
9	Exercice social (Geschäftsjahr)	
	Premier exercice ou exercice raccourci (Erstes Geschäftsjahr oder abgekurztes Geschäftsjahr):	
	du (vom) 2 2 / 0 7 / 2 0 0 8 au (bis zum) 3 1 / 1 2 / 2 0 0	9
	Exercice social (Geschäftsjahr):	
	du (vom) 0 1 / 0 1 au (bis zum) 3 1 / 1 2 (JJ / MM)	

### 11 Administrateur(s) / Gérant(s) (Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)

Régime de signature statutaire (indication) (statutansche Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))

	La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.  Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée et toutes circonstances par sa seule signature.  La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement société dans ses rapports avec les administrations publiques.		
	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzer	modifier/compléter rayer (andem/vervollständigen) rayer (streichen)	
Personne physique : (Privatperson)	Nom (Name) : Prénom(s) (Vomame(n)) :	SCHINTGEN : Marc	
_	Date de naissance (Geb	ountsdatum): 0 9 / 0 3 / 1 9 6 5	
OU (oder)	Lieu de naissance (Gebi		
	Pays de naissance (Geb	ourtsland): Luxembourg	
Personne morale : (juristische Person)	Dénomination ou raisor (Bezeichnung der Gesellsch Firmenname)		
	N° d'immatriculation (Ha	ndelsregisternummer):	
	Nom du registre (Handelsi	registerbezeichnung):	
	Pays (Lend):		
Adresse privée ou profe (Privat- oder Berufsadresse	essionnelle de la personne der Privatperson / Sitz der jurist	e physique / Siège social de la personne morale : tischen Person)	
	Rue (Stresse):	Rue Goethe	
	Numéro (Hausnummer) :	1 Code postal (Plz ): 1637	
,	Localité (Ortschaft):	Luxembourg	
	Pays (Land):	Luxembourg	
Durée du mandat : (Dauer des Mandats)	✓ Déterminée (begrenz	tt) Indéterminée (unbegrenzt)	
,	Date de nomination : (Bestellungsdatum)	22/07/2008	
	Date d'expiration du ma (Ablaufdatum des Mandats)		
7	ou jusqu'à l'assemble (oder) (bis zur Generalvers	lée générale qui se tiendra en l'année : 2 0 1 4 ammlung, die im Jahre . statt finden wird)	
	_	aftsorgan) (Conseil d'administration	
	Fonction (Amtsausführung)		
/	Pouvoir de signature (inc	dication) (Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung)):	

### 11 Administrateur(s) / Gérant(s) (Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)

Régime de signature statutaire (indication) (statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))

	administrateurs ou pa ses pouvoirs. Tant qu'il n'y aura qu' toutes circonstances La signature d'un seu	ar la signature in 'un seul membre par sa seule sig Il administrateur	rconstances par les signatures dividuelle d'un délégué du cor e du conseil d'administration la nature. sera toujours suffisante pour dministrations publiques.	nseil dans les limites de a société est engagée en
	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzer	n)	modifier/compléter (ändem/vervollständigen)	rayer (streichen)
Personne physique : ( <i>Privatperson</i> )	Nom (Name) : Prénom(s) (Vomame(n)) : Date de naissance (Geb		/06/1971	
OU (oder)	Lieu de naissance (Gebi	urtsort): Ninov	e	
	Pays de naissance (Geb	urtsland): Belgio	lue	
Personne morale : (juristische Person)	Dénomination ou raisor (Bezeichnung der Gesellsch Firmenname)			
	N° d'immatriculation (Ha	ndelsregistemummer,	:	
	Nom du registre (Handels	registerbezeichnung):		
	Pays (Land):			
Adresse privée ou profe (Privat- oder Berufsadresse d	ssionnelle de la personne ler Privatperson / Sitz der jurisi	e physique / Sièg tischen Person)	e social de la personne morale :	
	Rue (Strasse):	Rue Goethe		
	Numéro (Hausnummer) :	1	Code postal (Plz ): 16	537
	Localité (Ortschaft):	Luxembourg		
_	Pays (Land):	Luxembourg		
Durée du mandat :	✓ Déterminée (begrenz	d) Indéte	minée (unbegrenzt)	
(Dauer des Mandats)	Date de nomination :			0 8
	(Bestellungsdatum)  Date d'expiration du ma	ındat :		
	(Ablaufdatum des Mandats) ou jusqu'à l'assembl	lán nánárala mui s	e tiendra en l'année : 200	 101
	(oder) (bis zur Generalvers		re . statt finden wird)	<u>., </u>
	Organe social (Gesellsche	aftsorgan): Conseil	d'administration	
	Fonction (Amtsausführung)	: Adminis	trateur	
	Pouvoir de signature (in	dication) (Zeichnui	ngsberechtigung (Kurzfassung)) :	

### 11 Administrateur(s) / Gérant(s) (Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)

Régime de signature statutaire (indication) (statutansche Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))

	administrateurs ou pa ses pouvoirs. Tant qu'il n'y aura qu toutes circonstances La signature d'un seu	agée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de d'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en se par sa seule signature.  ul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la oports avec les administrations publiques.			
	inscrire/ajouter	modifier/compléter rayer (andem/vervollständigen) (streichen)			
Personne physique : (Privatperson)	Nom (Name):	KAROUI			
(Flivatperson)	Prénom(s) (Vomame(n))	: Nabil			
	Date de naissance (Geb	burtsdetum): 0 1 / 0 8 / 1 9 6 3			
OU (oder)	Lieu de naissance (Geb	burtsort): Bizerte			
	Pays de naissance (Geb	burtsland): Tunésie			
Personne morale : (juristische Person)	Dénomination ou raison (Bezeichnung der Gesellsch Firmenname)				
	N° d'immatriculation (Ha	andelsregistemummer):			
	Nom du registre (Handels	sregisterbezeichnung):			
	Pays (Land):				
Adresse privée ou prof (Privat- oder Berufsedresse	essionnelle de la personne der Privatperson / Sitz der juris				
	Rue (Strasse):	Avenue Mohamed V			
	Numéro (Hausnummer) :				
	Localité (Ortschaft) :	Tunis			
	Pays (Land):	Tunésie			
Durée du mandat :	Determines the	-n Indetermine ( )			
(Dauer des Mandats)	Déterminée (begrenz				
	(Bestellungsdatum)	22/0/7/2008			
	Date d'expiration du mandat :       /     /         (Ablaufdatum des Mandats)				
7	ou jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année : (oder) (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird)				
	Organe social (Gesellsche	aftsorgan): Conseil d'administration			
	Fonction (Amtsausführung)				
_	Pouvoir de signature (in	ndication) (Zeichnungsberechtigung (Kurzfessung)):			

### 12 Délégué(s) à la gestion journalière (tägliche Geschäftsführung)

Régime de signature statutaire (indication) (statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfessung))

	La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.  Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.  La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.			
	inscrire/ajouter (einschreiben/erganzer	1)	modifier/compléter (åndem/vervollständigen)	rayer (streichen)
Personne physique : (Privatperson)	Nom (Name):  Prénom(s) (Vomame(n)):  Date de naissance (Gebi		/ 08 / 1963	
OU (oder)	Lieu de naissance (Gebu Pays de naissance (Gebu	urtsort): Bizerte	e	
Personne morale : (juristische Person)	Dénomination ou raisor (Bezeichnung der Gesellsch Firmenname)			
	N° d'immatriculation (Ha	ndelsregisternummer):		
	Nom du registre (Handelsi	registerbezeichnung):		
	Pays (Land):			
Adresse privée ou profes (Privat- oder Berufsadresse de	ssionnelle de la personne er Privatperson / Sitz der jurist	e physique / Siège Dischen Person)	e social de la personne morale :	
	Rue (Strasse):	Avenue Moham	ned V	
	Numéro (Hausnummer) :	75	Code postal (Piz ): 1002	
	Localité (Ortschaft):	Tunis		
/	Pays (Land):	Tunésie		
Durée du mandat : (Dauer des Mandats)	✓ Déterminée (begrenz	v) Indéter	minée (unbegrenzt)	
(Daber des Mandats)	Date de nomination : (Bestellungsdatum)		22/07/2008	
	Date d'expiration du mandat :			
,	ou jusqu'à l'assemble (oder) (bis zur Generalvers	ée générale qui se ammlung, die im Jahi	e tiendra en l'année : 2014 re . statt finden wird)	
	Organe social (Gesellscha	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Fonction (Amtsausführung)		trateur-délégué	
	Pouvoir de signature (indication) (Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung)):			
/	L'administrateur-délégi signature.	ué a tous pouvoi	irs d'engager et de représenter la so	ciété par sa seule

rersonne(s) cha	argee(s) du contrôle (	les comptes	(Prüfungsbeauftragte(r) der	Geschäftsbuchfü
	Commissaire (Rech	nnungskommissar)	Réviseur d'entreprise (Wirtsch	eaftsprüfer)
	inscrire/ajouter .(einschreiben/ergänzei	n)	modifier/compléter (åndem/vervollständigen)	rayer (streichen)
Personne physique : (Privatperson)	Nom (Name):			
(i invalue isoli)	Prénom(s) (Vomame(n))	: <u> </u>		
	Date de naissance (Geb	urtsdatum) :	] / 🔲 / 🔲 🖂	
OU (oder)	Lieu de naissance (Geb	urtsort):		
	Pays de naissance (Geb	urtsland):		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Personne morale : (juristische Person)	Dénomination ou raisor (Bezeichnung der Gesellsch Firmenname)		ALPHA EXPERT S.A.	
	N° d'immatriculation (Ha	ndelsregisternummer)	B.88.567	
_	Nom du registre (Handels	registerbezeichnung):	RCS Luxembourg	
	Pays (Land):		Luxembourg	
Adresse privée ou pro (Privat- oder Berufsadress	ofessionnelle de la personne se der Privatperson / Sitz der junst	⊋physique / Siège tischen Person)	e social de la personne morale :	
	Rue (Strasse):	Rue Goethe		
	Numéro (Hausnummer) :	1	Code postal (Piz ): 163	7
	(Haushullille).	L		
	Localité (Ortschaft) :	Luxembourg		
-		Luxembourg  Luxembourg		
Durée du mandat : (Dauer des Mandats)	Localité (Ortschaft) :	Luxembourg	minée (unbegrenzt)	
Durée du mandat : (Dauer des Mandats)	Localité (Ortschaft) : Pays (Land) :	Luxembourg		8
	Localité (Ortschaft):  Pays (Land):  Déterminée (begrenz)  Date de nomination:	Luxembourg	minée (unbegrenzt)	8

10	Associé(s) (Teilhaber)	voir annexe 10 (siehe Anhang 10)
M	Administrateur(s) / Gérant(s) (Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)	voir annexe 11 (siehe Anhang 11)
12	Délégué(s) à la gestion journalière (tägliche Geschäftsführung)	voir annexe 12 (siehe Anhang 12)
18	Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes (Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung)	voir annexe 13 (siehe Anhang 13)
14	Fusion / Scission (Verschmelzung / Spaltung)	voir annexe 14 (siehe Anhang 14)
15	Liquidation volontaire (freiwillige Liquidation)	voir annexe 15 (siehe Anhang 15)

**16** Signature(s) (Unterschrift(en))

Pour réquisition Pour la société, le notaire Paul DECKER, Luxembourg





# B140645 06/08/2008 L080115185.02

### KAROUI & KAROUI LUXE S.A.

société anonyme

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

Numéro: 690

### **CONSTITUTION DE SOCIETE DU 22 JUILLET 2008.**

L'an deux mil huit, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

### A comparu:

La société anonyme KITZ S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg N° 71.842)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer entre elle et tous ceux qui ont deviendront actionnaires:

### <u>DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE - OBJET - CAPITAL</u> ARTICLE 1:

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAROUI & KAROUI LUXE S.A..

### **ARTICLE 2:**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



### **ARTICLE 3:**

La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **ARTICLE 4:**

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

### **ARTICLE 5:**

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance.

# 4 SE DIMENSION

### **ARTICLE 6:**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

### **ARTICLE 7:**

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

### **ARTICLE 8:**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

### **ARTICLE 9:**

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.



### **ARTICLE 10:**

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

### **ARTICLE 11:**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale.

### **ARTICLE 12:**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **ARTICLE 13:**

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **ARTICLE 14:**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### **ARTICLE 15:**

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **ARTICLE 16:**

L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai à 12:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **ARTICLE 17:**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES.**

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

### Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclarent souscrire toutes les actions qui ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,-EUR (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:



07-08-2008

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014 :
- a) Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur de gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, domicilié à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe
- b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (B) le 4 juin 1971, domicilié à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe
- c) Monsieur Nabil KAROUI, consultant, né à Bizerte (Tunésie) le 1<sup>er</sup> août 1963, domicilié à T-1002 Tunis, 75, Avenue Mohamed V.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014 la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg N° B 88.567)
- 4) Est appelé aux fonctions d'administrateur-déléugé, son mandat expirant en 2014 :

Monsieur Nabil KAROUI, préqualifié, est nommé administrateurdélégué, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(signé:)M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008.

Relation: LAC/2008/30772.

Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 30 juillet 2008/

